



Appel à contribution « L'intérêt d'étudier l'Histoire du Droit de Madagascar »

L'objectif de la *Société malgache d'Histoire du Droit* (SMHD), ou *Fikambananahoan'ny Fampiroboroanany Tantaran'ny Lalàna* (FFTL), consiste à encourager et à promouvoir les études scientifiques autour de l'Histoire du Droit, de la Justice, des Institutions et des Idées politiques de Madagascar. Cette discipline universitaire est encore inexistante dans la Grande Île. Les étudiants en Droit suivent des cours d'Introduction historique au Droit sur le modèle de ceux dispensés dans les Facultés de Droit en France mais les cours qui s'intéressent à l'Histoire juridique et institutionnelle de Madagascar adoptent une approche plus historique que juridique.

Annonce

Argumentaire :

Dans le but de promouvoir l'association et ses missions auprès d'un plus large public, qu'il soit universitaire ou non, la SMHD a pour projet de réaliser annuellement une revue numérique, consacrée à l'Histoire du Droit de l'Île Rouge. Elle s'intitulera *Revue malgache d'Histoire du Droit (RMHD)* et sera disponible, gratuitement, sur le site internet de l'association. A l'occasion du soixantième anniversaire du retour de l'Indépendance, qui sera célébré le 26 juin prochain, la SMHD souhaite publier son premier numéro à la fin de cette année 2020

Ce premier numéro de la *RMHD* aura pour thème « L'intérêt d'étudier l'Histoire du Droit de Madagascar ». L'« Histoire du Droit » doit être entendue dans la pluralité de ces composantes : l'Histoire du Droit privé et ses sources, l'Histoire de la Justice, l'Histoire des Institutions publiques et l'Histoire des Idées politiques.

Comme le souligne Jean FREMIGACCI, grand spécialiste de l'Histoire de Madagascar en rappelant les propos de Marcel OLIVIER, Gouverneur général de Madagascar de 1924 à 1929 : « “aux colonies, plus qu'ailleurs, il faut faire la part entre les textes tels qu'ils sont publiés au *Journal Officiel* et leur application”, et à Madagascar, derrière les oscillations d'une copieuse réglementation, il faut bien voir que “si les apparences changeaient, le fond restait invariable” »¹.

Ces propos démontrent la complexité ainsi que la singularité de l'application du droit colonial français. Il est donc intéressant d'étudier ce particularisme juridique à Madagascar dans le but de le comparer avec les autres applications du droit dans d'autres colonies, de rechercher les raisons de ce particularisme et ainsi révéler les coutumes ancestrales appliquées conjointement, mais également de comparer ces dernières avec le droit malgache actuel. En effet, le droit malgache contemporain, malgré l'Indépendance, s'inspire encore du droit

¹ FREMIGACCI (J.), « Le Code de l'indigénat à Madagascar (1901-1946). Seconde partie : Le code sur le terrain », In: *Outre-mers*, t. 100, n°380-381, 2013, p. 233.

français afin de combler certains vides juridiques. Dans une démarche plus prospective, l'étude de l'histoire juridique de Madagascar et de ses différentes coutumes pourrait également permettre de proposer d'autres solutions juridiques plus casuistiques et correspondant davantage aux attentes de la société malgache.

L'étude historique du droit malgache ne doit donc pas seulement s'intéresser à l'époque coloniale, mais à l'Histoire de Madagascar dans son ensemble et jusqu'aux temps les plus contemporains. Le XIX^e siècle est riche en sources puisque la Royauté Merina a voulu imiter le modèle européen du positivisme légaliste. Cependant, les sources sont beaucoup plus rares pour les périodes antérieures, même s'il existe quelques témoignages européens des coutumes appliquées dans certaines provinces de la Grande Île. Leur étude doit faire appel à plusieurs disciplines universitaires (Histoire du droit, anthropologie, sociologie....). La période postcoloniale ne doit également pas être négligée, puisqu'elle a fait naître les systèmes juridiques, politiques et institutionnels malgaches actuels.

Modalités :

A l'origine, cet appel à contribution aurait dû donner lieu à une journée d'étude organisée par le Consulat général de Madagascar à Marseille, mais du fait de la crise sanitaire actuelle cette manifestation a été, pour l'instant, annulée.

L'appel à contribution porte sur la rédaction d'articles pour le premier numéro de la *Revue malgache d'Histoire du Droit* (revue numérique et gratuite) qui sera mis en ligne dans le courant du premier trimestre de l'année 2021. Il s'adresse en priorité aux historiens du droit, historiens, et notamment aux doctorants.

Les propositions de contributions devront répondre au thème général « L'intérêt d'étudier l'Histoire du Droit de Madagascar » à travers l'analyse d'une coutume, d'un texte de loi, d'un traité ou de tous autres documents juridiques ou politiques en rapport avec l'histoire juridiques de Madagascar.

Une proposition d'article (l'article définitif doit faire au moins une quinzaine de pages maximum), avec son titre et accompagné d'une courte présentation de l'auteur, doit être envoyée avant le 1^{er} novembre de cette année à l'adresse suivante : societemalgachehistoiredudroit@gmail.com

Nous recherchons des contributeurs de tous bords, avec une priorité envers les historiens du droit, les juristes et les historiens, à partir du Master 2 acquis.

Comité scientifique, de coordination et de publication :

- Jean-Michel Mangiavillano, doctorant au Centre d'Histoire judiciaire, Université de Lille.
- Liantsoa Noronavalona, doctorante au Centre d'Études et de Recherches d'Histoires des Institutions et des Idées politiques, Aix-Marseille Université.
- Eymeric Nely, juriste junior, à Paris.